



Le savez-vous ?

Le comité départemental de la randonnée pédestre et ses quelques 70 clubs affiliés se mobilisent pour défendre les sentiers de la Loire. Un réseau éco-veille® suit l'état des sentiers et de nombreuses actions de réouverture, de protection ou d'entretien sont initiées dans le département grâce aux marcheurs !

+ infos : <http://rando-loire.org>



La mucoviscidose est une maladie qui touche les voies respiratoires, le système digestif. Vaincre la Mucoviscidose accompagne malades et familles dans chaque aspect de leur vie bouleversée par la maladie.

L'association est organisée autour de 4 missions prioritaires : guérir, soigner, vivre mieux, sensibiliser. 95% des ressources reposent sur la générosité. Elles font l'objet d'une gestion transparente, garantie par le comité de la charte du don en confiance.

+ infos : <http://vaincrelamuco.org>

Des lots adaptés pour les randonneurs...

En plus du tirage de leur photo, les auteurs des 42 meilleurs clichés seront récompensés avec des séjours en villages de vacances, des textiles techniques, des séances de balnéo'bois, des abonnements, des sets de pique-nique, des topo-guides®, etc.

Les organisateurs remercient les donateurs :



Plaquette réalisée par le comité Loire FFRandonnée en septembre 2010.
Photos : Bernard Bissuel, Frédéric Béal et Marinette Maillavin. Impression : CG 42



Concours photos



100% sentiers!

A gagner : séjours en villages vacances, textiles techniques, abonnements, balnéo'bois, sets de pique-nique, topo-guides®, etc.

5 catégories : sentiers et marcheur(s) • sentiers en chantier
sentiers pour tous • sentiers et paysages • sentiers et patrimoines

+ infos sur <http://rando-loire.org>

2 euros la photo pour aider à vaincre la mucoviscidose!



BULLETIN D'INSCRIPTION*

à retourner, avec votre règlement par chèque, jusqu'au 01/12/2011 au CDRP Loire, 3 rue Charles de Gaulle, 42000 ST-ETIENNE

Joindre à votre courrier vos photos sur CD ou les transmettre par internet à randophotos@orange.fr

NOM : Prénom :

Club de rando (éventuel) :

Adresse :
.....

e-mail : téléphone :

Je soussigné,....., déclare avoir pris connaissance du règlement du concours photos organisé par l'Association « Vaincre la Mucoviscidose » et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, j'en accepte les conditions et propose la ou les photo(s) suivante(s) dont je suis l'auteur :

titre de la photographie (30 caractères max.)	N° de la catégorie	Commune de prise de vue	code comité (ne pas remplir)

Signature :

REGLEMENT

Le concours « 100% sentiers ! » est organisé au profit de la lutte contre la mucoviscidose par l'Association « Vaincre la Mucoviscidose » et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Les photographies numériques doivent être prises dans le département de la Loire, elles doivent être récentes, de moins de 2 ans à la date d'ouverture du concours et elles doivent mettre en valeur les chemins non revêtus et la randonnée pédestre. Le début du concours est prévu le 01/10/2010 et la date limite d'acheminement des photographies et des bulletins au CDRP est fixée au 01/12/2011.

Cinq catégories sont retenues pour ce concours :

- 1— Sentiers et marcheur(s)
- 2— Sentiers en chantier*
- 3— Sentiers pour Tous**
- 4— Sentiers et Paysages
- 5— Sentiers et Patrimoines

Les candidats au concours doivent :

- transmettent leur(s) image(s) au CDRP sur un CD ou par internet à l'adresse randophotos@orange.fr. Les tirages des photos retenues sont prévus en format 20x30 cm, les images transmises doivent faire de 1Mo à 5Mo, et être codées en JPEG ou TIFF.
- envoyer par la Poste au CDRP Loire, 3 rue Charles de Gaulle, 42000 St-Etienne, leur bulletin d'inscription signé et dûment rempli***. Les candidats doivent notamment choisir la catégorie de chaque photo proposée. Le bulletin doit être accompagné d'un chèque d'un montant de 2 € par image proposée (règlement à l'ordre du CDRP Loire).

Ces 2 € seront intégralement reversés à « Vaincre la Mucoviscidose » pour guérir demain en finançant la recherche, soigner aujourd'hui en améliorant la qualité des soins, vivre mieux en soutenant les patients et les familles.

Les candidats cèdent au CDRP le droit d'utiliser les images dans le cadre de son activité (impression sur papier et publication sur site internet) ou dans la presse mais sans exclusivité. Le nom de l'auteur de la photographie sera mentionné lors de l'utilisation. Les résultats seront annoncés début 2012.

Les photographies retenues pour le concours feront l'objet d'une exposition itinérante et seront primées par un jury composé d'un photographe professionnel et de représentants des organisateurs et des partenaires du concours.

* Les photos de cette catégorie valoriseront les actions de défense, d'entretien ou d'ouverture de sentiers.

** Les photos de cette catégorie valoriseront la randonnée pédestre chez des publics éloignés de cette pratique (personnes handicapées, sédentaires ou en situation d'exclusion, mais aussi jeunes publics, personnes âgées, etc.).

*** Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux organisateurs. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

* En cas d'envoi groupé, il est indispensable de joindre un bulletin par photographe.